



**Bonny David, Wüthrich Peter**

Journée cantonale en faveur des personnes porteuses de handicap ainsi que les éducatrices et les éducateurs

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 28.06.24

Transmission au CE : \*28.06.24

## Dépôt et développement

S'il y a des personnes qui ne doivent pas être oubliées dans notre société, ce sont bien les personnes porteuses de handicap. Elles ne doivent être ni marginalisées, ni mises à l'écart. Ces personnes connaissent des limitations, mais les déficiences constatées peuvent être surmontées. Selon l'OMS, il y a cinq types de handicaps : le handicap mental, sensoriel, moteur, psychique ainsi que les maladies invalidantes.

Notre proposition consiste à organiser une Journée cantonale dans tout le Canton de Fribourg en faveur des personnes porteuses de handicap ainsi que les éducatrices et les éducateurs.

Cette journée cantonale doit promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans la société et protéger, encore mieux, ces personnes de l'exclusion sociale.

Durant cette journée cantonale, il s'agira aussi de valoriser le travail exceptionnel et l'engagement formidable sans faille réalisés par les éducatrices et les éducateurs. En effet, par exemple, les éducatrices et les éducateurs méritent d'être pleinement associés à cette journée pour le Canton de Fribourg.

Cette journée cantonale tournée vers l'inclusion dans tous les domaines de la vie doit aussi favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et leur offrir une vie autonome sans barrières sociales.

Des journées d'action sont organisées sur le plan cantonal. Ce fut le cas du 15 mai au 15 juin dernier. La volonté des motionnaires est de rendre pérenne cette journée cantonale et de l'inscrire au calendrier cantonal afin de mieux faire connaître les diverses problématiques liées aux personnes en situation de handicap. Il s'agit également de mettre en évidence l'immense travail effectué par les éducatrices et les éducateurs ainsi que les accompagnatrices et les accompagnateurs.

Les motionnaires formulent cette proposition en termes généraux et laissent le soin au Conseil d'Etat de modifier la loi qui convient ainsi que de fixer la date de cette journée cantonale.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).